



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°16

Du Mercredi 10 avril 2019

Toulouse



Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

1. Délibération AG190410.01 : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°15 du 21 février 2019 ;	3
➤ Annexe de la délibération N°AG190410.01	4
2. Délibération AG190410.02 : Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne ;	9
➤ Annexe à la délibération n°AG190410.02	10
3. Délibération AG190410.03 : Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (premier volet - Crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat) ;	20
➤ Annexe de la délibération AG190410.03	21
4. Délibération AG190410.04 : Adoption du bilan d'activité 2018 du Groupement ;	23
➤ Annexe à la délibération N°AG190410.04	24
5. Délibération AG190410.05 : Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au directeur ;	39
➤ Annexe à la délibération N°AG190410.05	40

Délibération AG190410.01 : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°15 du 21 février 2019 ;

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée générale du 21 février dernier du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 21 février 2019, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 15 du 21 février 2019

Lieu :

Hôtel de Région Occitanie
4 rue des Bûchers
31 400 TOULOUSE
Salle 039

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine, en visio-conférence,
M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1er Vice-Président du Groupement.

Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Directeur Adjoint du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Sarah BEJAOU, Gestionnaire administrative du Groupement,
M. Olivier DUSSOUCHAUD, Chargé de mission du Groupement,
Mme Florie RICHARD, Chargée de mission du Groupement,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Philippe VIALARD, Responsable de l'unité Catalan – Occitan, Région Occitanie,
Mme Valérie TRAVIER, Conseillère livre, lecture et langues régionales- DRAC Occitanie,
Mme Gaid EVENOU, Cheffe de la mission Langues de France et Outre-mer, DGLFLF, Ministère de la Culture,
M. Olivier CURNELLE, Secrétaire général adjoint de l'académie de Toulouse.

Pouvoirs reçus de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,
M. Laurent ROTURIER, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Anne BISAGNI-FAURE, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations, en commençant par délibération n° AG190221.02 « adoption du compte financier 2018 du Groupement » suite aux contraintes horaires de Mme Lucie CANO, agent comptable.

1. **Délibération AG190221.02** : adoption du compte financier 2018 du Groupement.

Mme Lucie CANO, agent comptable du Groupement procède alors à la présentation de l'annexe financière.

Le Directeur commente ensuite le montant du fonds de réserve qui s'élève à 167 300€. Il indique qu'il s'agit d'un montant encore faible afin d'assurer la solidité financière du Groupement, car ce fond de réserve a un impact en termes de trésorerie notamment pour palier au paiement d'une contribution tardive d'un membre sans impacter les opérateurs subventionnés, pour prétendre à des financements européens ou en termes de capacité

d'investissement. Le Groupement a notamment vocation à postuler à des programmes européens afin d'accroître les moyens dédiés à la langue occitane, comme il a commencé à le faire sur le POCTEFA. Il signale par ailleurs qu'une candidate renonce à sa bourse Ensenhar et que le montant de la Bourse, soit 4 000 €, sera récupéré et réinjecté au programme budgétaire d'activité.

La Présidente estime que les taux de consommation des contributions allouées par les membres doivent être au plus proche de 100% et que le fond de réserve doit être constitué de façon équilibrée entre les deux Régions. Elle ajoute ensuite que le fond de réserve doit pouvoir le cas échéant financer des projets ponctuels, dans le cadre d'un résultat comptable négatif en fin d'année.

Mme Lucie CANO indique qu'obtenir un résultat comptable négatif est possible mais tout en ayant une analyse financière précise qui permette de constater que sur le long terme, il y a une soutenabilité réelle du budget. Elle indique également que l'Office est encore en cours de développement et que ce fond de réserve pourrait servir également à pallier les besoins liés à ce développement.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

2. Délibération AG190221.01 : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°14 du 28 novembre 2018 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

La Présidente souhaite ensuite revenir sur la situation de crise évoquée lors du Conseil d'administration concernant la réforme du Lycée et du Baccalauréat ainsi que la décision du Rectorat de Toulouse relative à la gestion des dotations aux établissements.

En effet, les Régions considèrent que les mesures prises ne peuvent que provoquer une chute massive de l'offre d'enseignement dans les établissements d'une part et des effectifs là où une offre serait maintenue d'autre part, contrairement au cadre fixé par la convention nationale du 26 janvier 2017. En particulier, le refus de l'alignement du statut des Langues Régionales sur celui des Langues et Cultures de l'Antiquité n'est pas une décision acceptable. Est par ailleurs questionnée la pérennité des nécessaires moyens à attribuer à l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse, et qui ont permis un maintien de l'offre jusqu'à présent.

Elle indique qu'une manifestation a eu lieu le dimanche 17 février 2019 dans la ville de Toulouse sur cette thématique, où selon les chiffres, 3 000 manifestants ont été recensés. Elle ajoute également que ce contexte amène à se questionner sur la gouvernance au sein même de l'Office, sur la collaboration et l'information mutuelle qui sont dues et attendues entre les membres. Car cela conditionne la légitimité et la crédibilité de la politique partenariale et intégrée de développement de l'occitan menée via l'Office et via la convention du 26 janvier 2017.

Elle rappelle que l'Office est un outil de distribution et de concertation et que sa marge de manœuvre sur les moyens est limitée notamment par la faiblesse des apports financiers de l'État au Groupement. Il convient donc au minimum que l'État joue le jeu de la concertation et qu'il associe réellement l'Office aux décisions prises en la matière et que ces décisions aillent dans le sens des engagements souscrits.

M. Olivier CURNELLE, Secrétaire général de l'académie de Toulouse, tenait tout d'abord à excuser Mme la Rectrice pour son absence en raison d'une contrainte forte pesant sur son agenda (accueil de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Il indique ensuite que la convention académique pour le développement de l'occitan dans l'académie de Toulouse est en cours de finalisation, et qu'il reste seulement à rencontrer le Conseil départemental du Gers afin de trouver un accord sur les objectifs chiffrés à atteindre dans le Gers.

Le Directeur précise qu'une demande similaire de rencontre du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du Tarn a été faite suite à la demande du Conseil départemental.

Concernant le 1^{er} degré, M. CURNELLE indique que les consignes de la Rectrice envers les DASEN sont très claires, à savoir l'application de la convention. Il indique ensuite que les 8 postes ouverts en 2018 au Concours de Recrutement des Professeurs ont tous été pourvus. Il confirme par ailleurs le maintien des postes de conseillers pédagogiques.

Concernant le 2nd degré, il évoque ensuite le changement opéré cette année relativement à aux moyens attribués aux établissements ; si une modification a bien été opérée, en revanche l'ambition de développement l'enseignement de l'occitan a bien été maintenue : désormais les moyens seront attribués au cas par cas.

La Rectrice fait donc des ajustements pour abonder budgétairement les établissements qui ne sont pas en mesure de mettre en place ce qui est souhaité en termes d'enseignement de l'occitan dans le cadre de leur dotation globale.

Un point sur les demandes par discipline, notamment sur l'occitan, sera rendu public mi-mars, afin d'indiquer que sauf cas où les cohortes d'élèves sont très insuffisantes, l'offre de formation à l'occitan sera maintenue.

Il précise que le travail sur les options est actuellement en cours et que 106 ETP supplémentaires ont été octroyés sur dotations non fléchées au total pour les établissements. De ces moyens, une partie importante pourrait être dédiée à l'occitan, à l'appréciation des établissements.

Le Rectorat a sanctuarisé les moyens dédiés à l'enseignement bilingue, poursuit-il, en faisant en sorte que toutes les montées de cohortes CM2 puissent être accueillies en 6^{ème}. Le Rectorat a mis des moyens nécessaires également sur les lycées.

M. CURNELLE fait part de l'augmentation des moyens alloués à l'enseignement bilingue français-occitan, qui passent de 19 ETP à 21, 5 ETP.

Concernant la réforme du Lycée et du Baccalauréat, M. CURNELLE indique que l'annonce du Ministre d'ouvrir les enseignements de spécialité aux langues régionales a été faite tardivement. Il fait part néanmoins de l'ouverture de cet enseignement de spécialité dans les lycées de l'Isle Jourdain (32) et Saint-Affrique (12). Par ailleurs, une réflexion est en cours pour un troisième établissement dans la région toulousaine.

La Présidente précise qu'il serait souhaitable que le Rectorat de Toulouse concerte dorénavant l'Office concernant l'attribution de moyens pour l'occitan et qu'il ne soit plus mis, comme pour la décision dont il est question, devant le fait accompli.

M. CURNELLE informera Mme la Rectrice de la demande et ajoute que la Rectrice relaye systématiquement les inquiétudes de l'Office et du secteur occitan au ministère.

Le Directeur indique que la Mme la Rectrice propose une réunion de travail aux élus délégués des Régions et aux services de l'Office afin de clarifier ces questions début avril.

La Présidente remercie M. CURNELLE pour ces éléments et espère pouvoir resserrer les liens avec l'académie de Toulouse ainsi que les toutes les académies du territoire de l'OPLO. Elle espère que le rendez-vous avec la Rectrice sera de nature à apporter des éléments convaincants sur la volonté rectorale de développer l'offre d'enseignement.

Elle explique ensuite les problématiques de crédit et de moyens de CANOPÉ-CAPOC et pense que le Rectorat pourrait soutenir la démarche. En effet, dans un contexte où la subvention à l'établissement public national a été doublée sur les contributions des Régions, et en particulier de la Région Occitanie, un engagement plus conséquent de l'État est attendu, afin notamment de renforcer l'équipe du Capòc et permettre une meilleure assise territoriale par l'ouverture d'une antenne du Capòc en Région Occitanie, sur la base de moyens humains attribués par les Rectorat de Toulouse et de Montpellier.

M. CURNELLE indique qu'un conventionnement est déjà existant entre le Rectorat de Toulouse et l'établissement CANOPÉ et fera le point sur les moyens mis à disposition par le Rectorat dans ce cadre.

3. **Délibération AG190221.03** : adoption du budget initial 2019 du Groupement ;

Le Directeur fait une présentation plus détaillée du budget. (Se référer au procès-verbal du Conseil d'administration du 21 février 2019).

Mme Valérie TRAVIER souhaite attirer l'attention sur le nombre de demandes importantes des radios et des médias occitans reçu par la DRAC Occitanie.

La Présidente fait part de la nécessité d'une critérisation des aides portées aux médias d'expression principalement occitanophone et aux médias d'expression francophone mais qui diffusent des émissions en occitan.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

La Présidente souhaite qu'une réflexion soit menée afin de simplifier les demandes et la gestion des dossiers de subvention relativement aux aides de l'Office les moins importantes. Ce qui serait bénéfique pour les opérateurs et pour l'équipe de l'Office. Des propositions seront faites prochainement.

Elle annonce également que conformément aux orientations du plan d'action de l'Office adopté le 28 novembre 2018, les travaux relatifs à la mise en place d'un comité consultatif seront initiés avant le 10 avril, date de la prochaine Assemblée générale, avec mise en place d'un comité consultatif provisoire afin notamment de donner un avis sur les dossiers de demande de subvention.

4. **Délibération AG190221.04** : adoption du programme d'activité 2019 du Groupement ;

L'équipe de l'Office présente le programme d'activité 2019 du Groupement.

Celui-ci se décline désormais selon les grandes orientations telles que fixées par le Plan d'action de l'Office public de la langue occitane adopté le 28 novembre 2018 :

Accompagner et conseiller :

- Finalisation du processus de conventionnement entre les différents partenaires interacadémiques : Rectorats de Montpellier et de Toulouse, réseau Canopé-Capòc et fédérations régionales Calandreta et association de parents Òc-bi ;
Accompagnement des collectivités territoriales : projets déjà entamés de contractualisation avec les Conseils départementaux de la Dordogne, de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.

Observer et mesurer :

Réalisation d'une enquête sociolinguistique à l'échelle de l'ensemble des territoires occitans des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que sur le Val d'Aran, et financée par l'Union Européenne (Poctefa) et le GECT Nouvelle-Aquitaine Navarra Euskadi

Communiquer et faire connaître :

Production d'outils de base propres à l'OPLO, édition de documents répondant à des besoins urgents, notamment dans le domaine de l'enseignement (plaquettes « l'occitan au collège » puis « l'occitan au lycée », dispositif « Ensenhar »), site internet ONISEP visant à valoriser les débouchés professionnels liés à la langue occitane.

Soutenir les actions de terrain :

- En tant qu'organisme redistributeur de subventions, l'OPLo va progressivement mettre en place ses différents règlements d'intervention thématiques sur la base de critères prédéfinis en concertation avec le secteur associatif afin d'appuyer plus justement les actions portées par des tiers.
- Il sera par ailleurs proposé la mise en place de modalités de concertation permanente entre l'OPLo et le secteur associatif sur le modèle des « comités conseils » institués par l'ex-Région Midi-Pyrénées et repris par la Région Occitanie.

Le Directeur demande à Mme Gaid EVENOU si une aide financière de la DGLFLF est possible quant à la création de l'observatoire de la langue occitane

Mme Gaid EVENOU indique qu'elle se renseignera et l'informerá rapidement.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG190410.02 : Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne ;

Mesdames, Messieurs,

Le plan d'action 2019-2023 pour la politique linguistique partenariale portée par l'Office public de la langue occitane voté en novembre dernier prévoit notamment de confier au groupement un rôle d'accompagnement et de conseil. Cela se traduit au sein de la fiche-action 1 « Rôle d'animation territoriale » par la mise en œuvre de partenariats contractuels à l'échelle territoriale.

Compte-tenu du volontarisme du Conseil départemental de la Dordogne sur la question linguistique d'une part, et au regard de l'appétence qu'engendre la langue occitane en Périgord par ailleurs, selon les dernières données sociolinguistiques dont nous disposons, l'Office public de la langue occitane s'est tout naturellement tourné vers ce territoire pour expérimenter un premier conventionnement avec une collectivité territoriale.

La proposition de cadre de coopération pluriannuelle reprend ainsi les thématiques fondamentales de la politique linguistique, à savoir la transmission (enseignement scolaire et aux adultes), la socialisation (usages dans la vie publique et médias) ainsi que l'observation et la communication.

La convention prévoit enfin des modalités de pilotage qui reposent sur une concertation permanente entre les deux partenaires, en particulier via la participation des services du Département au *Comitat-conselh* mis en place par l'OPLO.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : La convention 2019-2022 relative à la coopération et à la complémentarité entre le Département de la Dordogne et l'Office public de la langue occitane en matière de politique linguistique, ci-annexée, est approuvée.

ARTICLE DEUX : Délégation est donnée à la Présidente du Conseil d'administration afin de signer cette convention.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration



Convention relative à la coopération et à la complémentarité
entre
LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE ET
L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE
en matière de politique linguistique
2019-2022

Entre :

- le Département de la Dordogne (ci-après désigné « le Département »), représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Germinal PEIRO, en vertu de la délibération du Conseil départemental n° 19- du 29 mars 2019, d'une part

et

- L'Office public de la langue occitane (ci-après désignée « l'Office »), représentée par sa Présidente, Madame Charline CLAVEAU-ABBADIE, en vertu de la délibération de l'Assemblée générale n°AG190410.02 en date du 10 avril 2019, d'autre part ,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Lo Departament de Dordonha (designat coma "lo Departament"), representat per lo President dau Conselh departamentau, Sénher Germinal PEIRO, per vigor de la deliberacion dau Conselh departamentau n°19- dau 29 març 2019, d'una part,

e

- L'Ofici public de le lenga occitana (designat "l'Ofici"), representat per sa Presidenta, Dòna Charline CLAVEAU-ABBADIE, per vigor de la deliberacion de l'assemblada generala n°AG190410.02 en data dau 10 d'abriu, d'autra part,

Es convengut e arrestat çò que sec :

PRÉAMBULE

PREAMBULE

Conjointement attachés à la sauvegarde et à la promotion de la langue occitane – à la fois en tant que patrimoine linguistique commun et en tant que langue vivante du XXIème siècle - le Département de la Dordogne et l'Office public de la langue occitane entendent, au moyen d'une concertation régulière et structurée, favoriser le développement d'une politique linguistique publique et partenariale pour renforcer la transmission et la socialisation de la langue occitane.

Conjuntament estachats a la sauvegarda e a la promocion de la lenga occitana – a l'encòp coma pratimòni linguistic comun e coma lenga viva dau segle XXI – lo Departament de Dordonha e l'Ofici public de la lenga occitana entenden, per lo biais d'una concertacion regulara e estructurada, favorizar lo desvolopament d'una politica lingüistica publica e partenariala per enfortir la transmission e la socializacion de la lenga occitana.

Le Département de la Dordogne a engagé, par la délibération n° 12-335 du 28 juin 2012, la mise en place d'un schéma de développement de la langue et de la culture occitanes.

Lo Departament de Dordonha engatget, per la deliberacion n° 12-335 dau 28 de junh 2012, la mesa en òbra d'un eschema de desvolopament de la lenga e de la cultura occitanas.

L'Office public de la langue occitane, par la délibération n°AG181128.03, s'est pour sa part doté d'orientations stratégiques pluriannuelles prenant la forme d'un plan d'actions. Celui-ci se décline en 12 mesures qui visent à favoriser et développer la transmission et la socialisation de la langue occitane.

L'Ofici public de la lenga occitana, per la deliberacion n°AG181128.03, s'es de son costat dotat d'orientacions estrategicas pluriannualas en tot prener la fòrma d'un plan d'accions. Queu d'aquí se declina en 12 mesuras qu'an per tòca de favorizar e desvolopar la transmission e la socializacion de la lenga occitana.

Par la présente convention, les deux parties reconnaissent et structurent la complémentarité des démarches menées par chacun des signataires. L'Office reconnaît le caractère efficient et structurant du schéma départemental de développement porté par le Département sur le territoire de la Dordogne, tandis que le Département reconnaît la nécessité de la mise en place d'une coopération à l'échelle régionale et interrégionale, permettant de rechercher et d'optimiser leurs champs d'intervention en faveur de la langue occitane des différentes parties signataires.

Per la presenta convencion, las duas partidas reconeissen e estructuran la complementaritat daus enchaminaments menats per chascun daus signataris. L'Ofici reconeis lo caractari efficient e structurant de l'eschema departamentau de desvolopament portat per lo Departament sus lo territòri de Dordonha, dau temps que lo Departament reconeis la necessitat de la mesa en plaça d'una cooperacion a l'eschala regionanala e interregionala que permet de cerchar e de melhorar lors champs d'intervencion en favor de la lenga e de la cultura occitanas de las diferentas partidas signatàrias.

Les signataires conviennent que la première étape destinée à permettre la construction progressive d'une politique linguistique publique et partenariale coordonnée en faveur de la langue occitane passe par la formalisation de leur coopération basée sur la complémentarité entre les deux démarches au sein du cadre posé par la présente convention sur une durée de 4 ans.

Los signataris convenen que la prumiera etapa destinada a permetre la bastison progressiva d'una politica lingüistica publica e partenariala coordinada en favor de la lenga occitana passa per la formalizacion de lor cooperacion basada sus la complementaritat entre los dos enchaminaments au dintre dau quadre pausat per la presenta convencion sus una durada de 4 ans.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre dans lequel interviendra la mise en œuvre, fondée sur les principes et les objectifs arrêtés dans le préambule ci-dessus, de la coopération et de la complémentarité entre les démarches de politique linguistique en faveur de l'occitan engagées respectivement par l'Office public de la langue occitane et le Département de la Dordogne.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La déclinaison des objectifs de coopération se fera selon deux modalités :

2.1 : des comités techniques réguliers, bilatéraux et/ou interdépartementaux, donnant lieu à une concertation permanente consacrée au suivi des actions issues des axes de coopération conjointement retenus ainsi que sur les engagements financiers respectifs en faveur de la politique linguistique et des opérateurs qui la mettent en œuvre.

2.2 : un à deux comités de pilotage par an, composé(s) par les élus représentant les partenaires signataires, qui arbitrent les propositions formulées par le comité technique.

Par ailleurs, l'OPLO prévoit de mettre en place de nouvelles modalités de concertation avec ses partenaires associatifs et institutionnels dont fait partie le Département de la Dordogne. Celui-ci sera tenu informé et convié aux différentes instances de concertation.

ARTICLE 3 : AXES DE COOPÉRATION

3.1 : ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Ce domaine est principalement régi par les conventions (cadre et académique) signées entre les services de l'Éducation nationale, l'OPLO et les Départements volontaires. Pour mémoire, les objectifs prioritaires sont les suivants :

ARTICLE 1 : OBJÈT DE LA CONVENCION

La presenta convencion a per tòca de definir lo quadre dins loquau intervendrà la mesa en òbra, fondada sus los principis e objectius arrestats dins lo preambule citat en contranaut, de la cooperacion e de la complementaritat entre los enchaminaments de politica lingüistica en favor de l'occitan engatjats respectivament per l'Ofici public de la lenga occitana e lo Departament de Dordonha.

ARTICLE 2 : MODALITATS DE MESA EN ÒBRA

La declinason daus objectius de cooperacion se farà segon doas modalitats :

2.1 : daus comitats tecnicos regulars, bilateraus e / o interdepartamentaus, que fan nàisser una concertacion permanenta consacrada au seguit de las accions eissidas daus aisses de cooperacion conjuntament retenguts e tanben sus los engatjaments financiers respectius en favor de la politica lingüistica e daus operators que la meten en òbra.

2.2 : un a dos comitats de pilotatge per an, compausat (s) per los elegits representant los partenaris signataris, que arbitran las perpausacions formuladas per lo comitat tecnic.

En autre luòc, l'OPLO pervei de botar en plaça de las novelas modalitats de concertacion coma los partenaris associatius e institucionaus que ne'n fai partida lo Departament de Dordonha. Queu quí será tengut assabentat e convidat a las diferentas instàncias de concertacion.

ARTICLE 3 : AXES DE COOPERACION

3.1 : ENSENHAMENT ESCOLAR

Queu domeni es principalament regit per las convencions (quadre e academica) signadas entre los servicis de l'Educacion nacionala, l'OPLO e lo Departaments voluntaris. Per memòria, los objectius son los següents :

- définir des objectifs chiffrés en termes d'offre, d'organisation et de continuité d'enseignement, de façon à pouvoir disposer d'indicateurs pour l'évaluation de la politique publique menée ;
- préciser des modalités de mise en œuvre à l'échelon départemental ;
- déterminer le cadre d'action et de concertation des différentes parties en la matière.

Conformément à l'article 11 de la convention particulière pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Bordeaux, les signataires entendent, en s'appuyant sur leurs dispositifs d'accompagnement, contribuer financièrement à l'accompagnement d'actions périphériques. Dans ce cadre, des conventions spécifiques pourront être signées entre ces trois opérateurs structurants que sont Calandreta, Oc-Bi et Canope-Capoc, et leurs partenaires publics, afin notamment de critériser le soutien institutionnel sur la base d'indicateurs convergents. D'autres actions seront réalisées, telles que :

- la réalisation de campagnes communes de sensibilisation à l'offre d'enseignement de l'occitan en direction des élèves et des parents, en partenariat avec les services du Rectorat et de la DSDEN 24 ;
- la mise en œuvre d'actions de valorisation autour de la langue et de la culture occitanes en direction des collégiens et lycéens, en collaboration étroite avec les partenaires culturels privilégiés de chaque signataire (Journées de liaisons, « setmanas occitanas »...).

3.2 : ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

L'enseignement aux adultes recouvre principalement deux champs d'intervention :

- la formation professionnelle, qui relève de la compétence régionale selon le public visé (demandeurs d'emploi, jeunes...) ; l'OPLO soutient le CFPOC Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place d'un réseau régional de cours pour adultes ainsi que des expérimentations dans le domaine de la formation professionnelle, auxquelles est associé Novelum (volet formation continue des enseignants dans le cadre du dispositif « Ensenhar » en particulier).

- definir daus objectius chifrats en terme d'oferta, d'organizacion e de continuitat d'ensenhament, de façon a poder dispausar d'indicators per l'evaluacion de la politica publica menada ;

- precisar de las modalitats de mesa en òbra a l'eschalon departamentau ;
- determinar lo quadre d'accion e de concertacion de las diferentas partidas en la matiera.

En conformitat emb l'article 11 de la convencion particulara per lo desvolopament e l'estructuracion de l'ensenhament de l'occitan dins l'acadèmia de Bordèu, los signataris entenden, en s'apiejar sus lors dispositius d'acompanhament, de contribuir financiarament a l'acompanhament d'accions perifericas. Dins quel encastre, de las convencions especificas podran èsser signadas entre quilhs tres operators estructurants que son Calandreta, Oc-bi Aquitània, Canope-Capoc, e lors partenaris publics, per fin de criterizar lo sosten sus la basa d'indicators converjants. D'autres accions seran realizadas, talas que :

- la realizacion d'unas campanhas comunas de sensibilizacion a l'oferta d'ensenhament de l'occitan en direccion daus escolans e daus parents, en partenariat coma los servicis dau Rectorat e de la DSDEN 24 ;
- la mesa en òbra d'accions de valorizacion a l'entorn de la lenga e de la cultura occitanas en direccion daus collegians e liceans, en collaboracion estrecha coma los partenaris culturaus privilegiats de chasque signatari (Jornadas de ligason, " setmanas occitanas").

3.2 ENSENHAMENT AUS ADULTES

L'ensenhament aus adultes brecha subretot dos champs d'intervencion :

- la formacion professionala que despend de la competéncia regionala segon lo public ciblat (demandaires d'emplei, jòunes...) ; l'OPLO sosten lo CFPOC Novela-Aquitània per la mesa en òbra d'un malhum regionau de cors per adultes e tanben de las experiéncias dins los domenis de la formacion professionala, a las qualas es associat Novelum (entrechausida formacion de contunh daus ensenhaires dins lo quadre dau dispositiu "Ensenhar" en particular).

-la formation d'intérêt personnel ; dans ce domaine, le Conseil départemental s'appuie sur l'opérateur linguistique Novelum pour structurer un réseau de cours ou des ateliers de langue afin de rendre visible l'offre sur le territoire. Novelum contribue également à financer des formations de préparation au DCL (Diplôme de Compétences en Langue).

Cet enjeu constitue une priorité pour les partenaires de par sa dimension transversale et donc stratégique. L'Office et le Conseil départemental s'engagent à définir les modalités d'intervention publique dans le domaine de la formation d'intérêt personnel (conditions d'apprentissage, durée de la formation, objectifs linguistiques...). Parallèlement, avec l'appui des services de la Région, il s'agit d'examiner les possibilités d'activation de crédits sur des dispositifs de droit commun. A noter que l'OPLO prend à sa charge une partie des frais d'inscription au DCL pour les candidats qui se destinent à une utilisation de la langue occitane dans un cadre professionnel.

3.3 : PLACE DE LA LANGUE DANS LA VIE SOCIALE

On entend par « place de la langue dans la vie publique » la déclinaison visuelle et/ou sonore de la langue auprès du grand public. Cela peut se concrétiser notamment par la mise en place de signalétique bilingue mais également en faisant entendre la langue par l'intermédiaire de supports numériques vocaux. Les domaines concernés sont nombreux (bâtiments, transports, tourisme, commerce, artisanat, vie culturelle et sportive...) et relèvent de deux secteurs bien distincts :

-les services publics : dans ce cas précis, comme le rappelle la Loi NOTRe, la promotion des langues régionales est une compétence partagée. Il revient donc à l'Etat et aux collectivités de définir leur propre plan de développement d'une signalétique visuelle et sonore. L'Office public de la langue occitane et le Département de la Dordogne s'engagent à venir en appui des collectivités de premier niveau (communes et EPCI) pour de l'accompagnement en ingénierie et éventuellement par un apport financier dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

Dans les organismes de droit privé : le Département a redéfini par délibération n° 16-184 du 31 mars 2016 les orientations de sa politique culturelle. Il a réaffirmé son attention volontariste et particulière pour la culture

-la formacion d'interès personau ; dins queu domeni, lo Conselh departamentau s'apieja sus l'operator linguistic Novelum per estructurar un malhum de cors o daus talhiers de lenga per fin de botar en valor l'oferta sus lo territòri. Novelum collabòra tanben a finançar de las formacions de preparacion au DCL (Diplòma de competència en Lengua).

Quel enjuòc constitua una prioritat per los partenaris de per sa dimension transversala e endonc estrategica. L'Ofici e lo Conselh departamentau s'engatjan a definir las modalitats d'intervencion publica dins lo domeni de la formacion d'interès personau (condicions d'aprendissatge, durada de la formacion, objectius linguistics,...). Parallelament, en s'apiejar sus los servicis de la Region, s'agís d'examinar las possibilitats d'activacion daus credits sus daus dispositius de drech comun. De notar que l'OPLO pren a sa charja una partida daus despens d'inscripcion au DCL per los candidats que se destinan a-d'una utilizacion de la lenga occitana dins un quadre professionau.

3.3 PLAÇA DE LA LENGUA DINS LA VITA SOCIALA

S'entend per "Plaça de la lenga dins la vita publica" la declinason visuala e / o sonòra de la lenga rasis lo grand public.

Aquò se pòt concretizar notadament per la mesa en plaça de senhaletica bilingua mas tanben en far auvir la lenga per l'intermediari d'uns supòrts numerics vocaus. Los domenis concernats son nombrós (bastiments, transpòrts, torisme, comerci, artesanat, vita culturala e esportiva...) e despend de dos sectors plan diferents :

-los servicis publics : dins queu cas precis, coma lo rapela la lei NOTRe, la promocion de las lengas regionalas es una competència partejada. Quò es endonc l'afar de l'Etat e de las collectivitats de definir lor pròpi plan de desvolopament d'una senhaletica visuala e sonòra. L'Ofici public de la lenga occitana e lo Departament de Dordonha s'engatjan a venir apiejar las collectivitats de niveau prumier (Comunas e EPCI) per de l'acompanhament en engenhariá e eventualament per un apòrt financier dins lo quadre d'apeladas a projects especifics.

Dins los organismes de drech privat : Lo Departament a tornat definir per deliberacion n°16-184 dau 31 març 2016 los orientacions de sa politica culturala. Tornet afirmar son atencion volontarista e particulara per la

occitane en proposant une bonification des aides pour la programmation ou l'accompagnement des artistes valorisant cette culture.

Par ailleurs, l'OPLO reconnaît le Congrès permanent de la langue occitane en tant qu'organisme de régulation linguistique. Le Congrès pourra en outre intervenir en appui technique dans les actions ainsi définies favorisant la place de la langue dans la vie sociale, sur la base d'une méthodologie conjointe qui, après sa phase d'expérimentation en 2019, pourra être intégrée au sein d'une convention pluriannuelle susceptible d'être signée avec cette structure-ressource par les deux parties ainsi que par d'autres partenaires publics.

A l'échelon départemental, le Conseil départemental s'appuie sur l'expertise de Novelum en matière linguistique et toponymique en dialecte limousin. En 2018, une première collaboration entre les deux organismes a été effective autour de la mise en ligne d'un dictionnaire numérique en limousin, croisant ainsi les compétences linguistiques de Novelum et le savoir-faire technique du Congrès sur le volet numérique. A terme, cette collaboration pourra permettre de nouvelles coopérations entre les deux associations et ainsi permettre aux deux signataires de poser les bases d'enjeux communs nouveaux dans ce domaine.

3.4 : MÉDIAS

Ce secteur revêt un caractère particulièrement stratégique au regard du rayonnement qu'il peut potentiellement apporter à la langue occitane. Deux publics-cibles se distinguent toutefois, les occitanophones, en particulier les jeunes générations, qui sont demandeurs de programmes médiatiques qualitatifs et entièrement en langue occitane, et le « grand public », qui pour sa part peut être destinataire de programmes dont le contenu porte sur la culture occitane mais qui est restitué tout ou partie en langue française. Dans ce cas précis, ce type d'action relève principalement de la compétence des médias publics.

Les médias concernés sont les suivants :

-audiovisuel : l'OPLO soutient la seule télévision entièrement en langue occitane labellisée par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), à savoir « Oc-

cultura occitana en perpausar una bonificacion de las ajudas per la programacion o l'acompanhament daus artistas que valorizan que la cultura.

En autre luòc, l'OPLO reconeis lo Congrès permanent de la lenga occitana coma organisme de regulacion lingüistica. Lo Congrès podrá intervenir per apiejar tecnicament las accions definidas en tot favorizar la plaça de la lenga dins la vita sociala, sus la basa d'una metodologia conjunta que, aprep sa fasa d'experimentacion en 2019, podrá èsser integrada au dintre d'una convencion pluriannuala de natura a èsser signada emb que la estructura-ressorça per las doas partidas e tanben per d'autres partenaris publics.

A l'eschalon departamentau, lo Conselh departamentau s'apieja sus l'expertisa de Novelum en materia lingüistica e toponimica en dialecte lemosin. En 2018, una prumiera collaboracion entre los dos organismes fuguet efectiva a l'entorn de la mesa en linha d'un dictionari numeric en lemosin, crosant entau las competências lingüisticas de Novelum e lo saber far tecnic dau Congrès per çò qu'es dau champ numeric. Au temps dich, que la collaboracion podrá permetre de las novelas cooperacions entre las doas associacions e entau permetre aus dos signataris de pausar las basas d'enjuòcs comuns noveus dins queu domeni.

3.4 MEDIAS

Queu sector a un caractari particularament estrategic compte tengut dau raionament que pòt potencialment portar la lenga occitana. Dos publics-tòcas se diferencian tot parier, los occitanofònes, en particular las jòunas generacions, que son demandairas de programas mediatics quantitativs e entierament en lenga occitana, "lo public màger", que per sa part pòt èsser destinatari d'uns programas que lor contengut pòrta sus la cultura occitana mas qu'es restituat en tot o granda partida en lenga francesa. Dins queu cas, que la mena d'accions despend mai de la compétence daus medias publics.

Los medias concernits son los següents :

-audiovisuau : l'OPLO sosten la sola television entierament en lenga occitana labelizada per lo CSA (Conselh superior de l'audiovisuau), saber "Oc-Tele" per son foncionament (produccion e difusion de programas

Tele », pour son fonctionnement (production et diffusion de programmes audiovisuels en occitan). Parallèlement, un soutien est également apporté à la production de programmes audiovisuels doublés en langue occitane (association « Conta'm » pour l'OPLO et « Pixel Oc » pour le Département).

Quant à la télévision publique (France 3 et ses antennes locales), la production et la diffusion de programmes en langues régionales est inscrite dans son cahier des charges.

-radiophonie : la production et la diffusion de programmes en langues régionales est inscrite dans le cahier des charges du réseau de radio publique France Bleu et de ses antennes locales. S'ils le souhaitent, les signataires peuvent parallèlement entreprendre des démarches d'accompagnement de radios privées associatives qui produisent et diffusent des émissions en langue occitane, selon des modalités qu'il conviendra de définir.

Enfin, il convient de préciser que le domaine de la presse écrite journalistique ne relève pas du champ de compétences des partenaires signataires.

3.5 : OBSERVATION / ÉVALUATION

-Observatoire : l'OPLO met en place courant 2019 un observatoire pérenne de la langue occitane. Cet outil a pour objectif de récolter des données quantitatives et qualitatives permettant d'éclairer les partenaires de la politique linguistique publique pour adapter ou définir leurs orientations stratégiques. Dans le cadre du présent accord, le Conseil départemental bénéficie, sans restriction, des données et analyses territorialisées sur des thématiques relevant de la transmission et de la socialisation de la langue occitane.

Ainsi, afin de faciliter le partage d'indicateurs à l'échelon départemental, régional et interrégional, le Département de la Dordogne et l'Office public de la Langue Occitane procéderont à des échanges des données statistiques et financières d'opérateurs communs.

-Enquête sociolinguistique : après celle réalisée en 2008, une nouvelle étude de même type est programmée en 2019-2020. Portée par l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine/Euskadi/Navarre et l'OPLO dans le cadre d'un projet européen issu du Poctefa 2014-2020

audiovisuels en occitan). Parallèlement, un soutien est également apporté à la production de programmes audiovisuels doublés en langue occitane (association Conta'm per l'OPLO et "Pixel Oc" per lo Departament).

Per çò qu'es de la television publica (França 3 e sas antenas localas), la produccion e la difusion de programas en lengas regionalas es inscricha dins son quatern de las charjas.

-radiofonia : la produccion e la difusion de programas en lenga regionalas es inscricha dins lo quatern de las charjas dau malhum de ràdio publica França Blu e ses antenas. Si zo vòlen, los signataris pòden parallèlement entreprendre daus enchaminaments d'acompanhament de ràdios privadas associativas que produsèn e difusen de las emissions en lenga occitana segon de las modalitats que convendrà de definir.

Per achabar, conven de precisar que lo domeni de la premsa escricha jornalistica despend pas dau champ de competéncias daus partenaris signataris.

3.5 OBSERVAŒA / EVALUACION

- Observatòri : l'OPLO bòta en plaça dins l'annada 2019 un observatòri de contunh de la lenga occitana. Quel utís a per tòca de massar de las donadas quantitativas e qualitativas en tot permetre d'esclarar los partenaris de la politica lingüistica publica per adaptar o definir lors orientacions estrategicas. Dins lo quadre de l'acòrd present, lo Conselh departamentau beneficia, sens restriccion, de las donadas e analisis territorializadas sus de las tematicas relevant de la transmission e de la socialisacion de la lenga occitana.

Entau, per fin d'aisinar lo partatge d'indicators a l'eschalon

departamentau e interregionau, lo Departament de Dordonha e l'Ofici public de la lenga occitana van procedir a daus eschamnhes d'unas donadas estatisticas e financiàras d'operators comuns.

-Enquesta sociolingüistica : aprep la realizada en 2008, un estudi novèu dau mesme biais es programat en 2019-2020. Portada per l'Euroregion Novela Aquitània / Euskadi / Navarra e l'OPLO dins l'encastre d'un projet europenc eissit dau Poctefa 2014-2020 (Programa Interreg V-A Espanha-França-Andòrra), pòrta sus la

(Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre), elle porte sur la connaissance, par les habitants des zones occitanophones de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, des pratiques et des représentations de la langue occitane (nombre de locuteurs, modalités d'usage et de transmission, appétences de la population...). Un collège d'experts associé à un collège scientifique est chargé de définir la méthode d'enquête ainsi que le suivi de la mise en œuvre. Le Conseil départemental de la Dordogne est pleinement associé au comité de pilotage constitué afin de co-piloter l'élaboration et la réalisation de cette enquête sociolinguistique.

3.6 : COMMUNICATION

Le plan de communication de l'OPLO sera défini et proposé au vote de son assemblée générale au cours de l'année 2019. Au-delà de ses outils propres, l'Office entend proposer à ses partenaires de produire des outils communs de promotion de l'enseignement de l'occitan, comme évoqué à l'article 3.1. Plus largement, conformément aux orientations validées au sein de son plan d'action, l'OPLO étudiera la possibilité de lancer une campagne d'information « grand public » territorialisée. Dans le cadre du présent accord, le Conseil départemental sera associé à cette démarche visant à favoriser la connaissance de l'enjeu fédérateur que constitue le développement de la langue occitane auprès des habitants et à faire évoluer la représentation qu'ils en ont.

ARTICLE 4 : ANNEXE FINANCIÈRE

Le tableau récapitulatif des engagements financiers en faveur de la langue occitane mis en œuvre en 2018 par chacun des deux partenaires sur le territoire de la Dordogne est annexé à la présente convention. Un document similaire, destiné à récapituler conjointement les engagements financiers qui seront intervenus entre 2019 et 2022, sera réalisé lors du dernier mois d'application de cette convention et présenté à l'instance prévue à l'article 2.

coneissança, per los abitants de las zònas occitanofònas de Novela-Aquitània e d'Occitània, de las practicas e de las representacions de la lenga occitana (nombre de locutors, modalitats d'usage e de transmission, enveja de la populacion..). Un collegi d'expert associat a-d'un collegi scientific es charjat de definir lo metòde d'enquesta e tanben lo seguit de la mesa en òbra. Lo Conselh departamentau de Dordonha es plenament associat au Comitè de pilotatge constituat per fin de comenar l'elaboracion e la realizacion de quela enquesta lingüistica.

3.6 COMUNICACION

Lo plan de comunicacion de l'OPLO será definit e perpausat au vòte de son assemblada generala dins l'annada 2019. En mai de sos utís pròprios, l'Ofici entend perpausar a sos partenaris de produsir daus utís comuns de promocion de l'ensenhament de l'occitan, coma evocat a l'article 3.1. Mai larjament, en conformitat a las orientacions validadas au dintre de son plan d'accion, l'OPLO estudiará la possibilitat de lançar una campanha d'informacion "public mager" territorializada. Dins lo quadre de l'acòrd present, lo Conselh departamentau será associat a quel enchainament que a per tòca de favorizar la coneissança de l'enjuòc federator que constitua lo desvolopament de la lenga occitana rasis los abitants e far evoluar la representacion que n'en fan.

ARTICLE 4 : ANNEXA FINANCIERA

Lo tableau recapitulatiu daus engatjaments financiers en favor de la lenga occitana mes en òbra en 2018 per chascun daus dos partenaris sus lo territòri de Dordonha es annexat a la presenta convencion. Un document similari, destinat a recapitular conjuntament los engatjaments financiers que serán intervenguts entre 2019 e 2022, será realizat pendent lo darrièr mes d'aplicacion de quela convencion e presentat a l'instància previsda a l'article 2.

ARTICLE 5 : MODIFICATION

Toute modification des clauses de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : MODIFICACION

Tota modificacion de las clausas de la presenta convencion deurá far l'object d'avenent.

ARTICLE 6: DATE D'EFFET, RECONDUCTION ET RESILIATION

La présente convention s'applique pour une durée de 4 ans à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2022. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction expresse. La présente convention peut être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties, avec un préavis de trois mois.

ARTICLE 6 : DATA D'EFECT, RECONDUCCION E RESILIACION

La presenta convencion s'aplica per una durada de 4 ans a comptar de sa signatura e jusc'au 31 de decembre 2022. Ela podrá far l'object d'una reconduccion expressa. La presenta convencion pòt èsser denunciada per chacuna de las partidas per letra recomandada emb un acusat de recepcion adreçat a las autras partidas, emb un avant avis de tres mes.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 7 : REGLAMENT DAUS LITIGIS

En cas de litigi per l'aplicacion de la presenta convencion, los signataris deciden de s'en fisar a la competència exclusiva dau Tribunau Administratiu de Bordèu.

Fait à Périgueux en deux exemplaires originaux, le

Fach a Perigüers en dos exemplaris originaus, lo

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**

**Lo President dau Conselh departamentau
de Dordonha**

**La Présidente de l'Office public
de la langue occitane**

**La Presidenta de l'Ofici public
de la lenga occitana**

Germinal PEIRO

Charline CLAVEAU-ABBADIE

ANNEXE

**Tableau récapitulatif des financements croisés 2018 CD 24 / OPLO
en faveur des opérateurs « langue occitane »**

Structure	Département 24	Office public de la langue occitane		
		Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	DGLFLF
Réseau Calandreta	40 000 €	210 000 €	300 000 €	
Oc-Bi	5 000 €	60 000 €	40 000 €	
Canopé-Cap'Òc	5 000 €	55 000 €	55 000 €	
CFPOC N-A		60 000 €		
Lo Congrès Permanent	500 €	65 000 €	82 000 €	10 000 €
Novelum	25 000 €			
OcProd	Prestations	40 000 €	60 000 €	
Pixel Oc /Conta'm	15 000 €	65 000 €	65 000 €	

Délibération AG190410.03 : Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (premier volet - Crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat) ;

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage ou la socialisation de la langue occitane, notamment celles portées par les opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, Il est proposé d'adopter une aide à des opérateurs tiers, dont le détail figure en annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activités pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 731 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 565 600 €, et celle de l'État est de 23 000 € soit un total de 2 319 600 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide d'un montant total de 625 850€ est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, dont 602 850€ de la Région Nouvelle-Aquitaine et 23 000 € de l'Etat.

ARTICLE DEUX : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

ARTICLE TROIS : les demandes de subvention rejetées sont mentionnées dans le même tableau.

ARTICLE QUATRE : une avance de 100 000 € et une seconde avance de 40 000 € sont affectées respectivement à la Fédération régionale des Calandretas du Languedoc et à la Fédération régionale des Calandretas de Midi-Pyrénées. Le paiement de ces avances s'effectue sur présentation d'une attestation de commencement d'activité pour la première et pour les deux avances sur présentation d'un RIB de moins de deux mois.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du conseil d'administration

Annexe de la délibération AG190410.03

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale 2019
19.001	OSTAU BEARNES	la structuration d'un réseau associatif local centré sur la promotion, la transmission et l'usage de la langue occitane ainsi que l'organisation du projet "Que parli dab tu"	64	10 000 €	147 695 €	12 000 €	10 000 €		10 000 €
19.002	IEO - Institut d'études occitanes (IEO)	les opérations de structuration du réseau et des actions de socialisation de l'occitan	31	18 000 €	135 100 €	66 500 €	- €	8 000 €	8 000 €
19.006	IEO Midi-Pyrénées - Lo diari	la création et la diffusion du magazine "Lo Diari" sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie	65	17 000 €	54 157 €	22 000 €		5 000 €	5 000 €
19.009	APRENE	la formation linguistique et pédagogique des futurs enseignants et des enseignants Calandreta	81	16 000 €	206 000 €	40 000 €	4 000 €		4 000 €
19.014	CONTA'M	le doublage en langue occitane d'un film de science-fiction, d'un film d'animation, de deux séries de dessins animés et une formation de 4 jours destinée à des comédiens professionnels	64	130 000 €	205 123 €	155 000 €	67 000 €		67 000 €
19.015	Xarnegu Eguna	REJET TECHNIQUE : Organisation du festival Xarnegu Eguna (manifestation culturelle)					- €		- €
19.017	Lo Congrès permanent de la lenga occitana	la réalisation du programme d'activité basé sur les axes suivants : - Projet Linguatéc : développement des ressources de traitement automatique de la langue et création d'un lexique ouvert des formes fléchies de l'occitan - Enrichissement du portail locongres.org : augmentation du Basic, nouvelle plateforme terminologique, nouvelle interface dicodoc, conjugateurs en occitan provençal/limousin/gascon, début du chantier du dictionnaire général de la langue occitane - Intégration du pôle langue et société de l'InOc Aquitaine et programme avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque - Réédition du dictionnaire de Simin Palay	64	157 000 €	358 100 €	202 000 €	70 000 €	10 000 €	80 000 €
19.020	OC PROD	l'organisation d'un service de télévision en langue occitane généraliste et tout public, avec un effort particulier pour les enfants scolarisés en occitan, la production d'émissions inédites et itinérantes et le développement et le soutien de la filière de production audiovisuelle	64	100 000 €	443 000 €	120 000 €	40 000 €		40 000 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale 2019
19.021	Federacion Vivre au Pays - RADIO PAIS	la production et la diffusion de programmes radiophoniques en occitan	64	78 000 €	201 950 €	78 000 €	60 000 €		60 000 €
19.022	Radio Vicomté	la production et la diffusion d'un magazine radiophonique occitan hebdomadaire	19	500 €	42 938 €	2 000 €	500 €		500 €
19.024	Oc-Bi	l'accompagnement des projets d'ouverture de classes en cursus bilingue français-occitan dans l'enseignement public sur les académies de Bordeaux et Limoges	47	100 000 €	120 950 €	100 000 €	60 000 €		60 000 €
19.026	IEO 47 - Escòla occitana d'estiu	l'organisation de stages et formations de langue et culture occitanes (une semaine de stage en août et un cours bimensuel), ainsi que des activités socio-culturelles, notamment à destination d'enfants et adolescents	47	8 000 €	63 717 €	8 000 €	6 000 €		6 000 €
19.031	Hap'Arts	REJET TECHNIQUE : auto-édition d'un petit livret pour enfants multilingue					- €		
19.034	Fédération Calandreta Lemosin	la structuration des établissements scolaires immersifs en langue occitane Calandretas dans l'académie de Limoges dont une aide au développement du réseau à hauteur de 6 000€	87	30 000 €	55 122 €	48 000 €	30 000 €		30 000 €
19.036	Pit Prod	les interventions en langue occitane dans une école du département des Landes	40	2 000 €	9 535 €	6 000 €	5 000 €		5 000 €
19.041	IEO 16-24 - Cercle occitan Terra d'oc	l'organisation d'un cours hebdomadaire d'1h30 en langue occitane en Charente occitane	16	- €	3 275 €	720 €	350 €		350 €
19.043	Fédération Calandreta Aquitània	la structuration et le développement des établissements scolaires immersifs en langue occitane Calandretas dans l'académie de Bordeaux	33	210 000 €	373 491 €	210 000 €	210 000 €		210 000 €
19.044	Jugarem	REJET : l'organisation de cours d'occitan pour l'équipe d'animation et le programme culturel annuel de l'association	87	- €	73 796 €	10 000 €	- €		- €
19.045	CFPÒc	l'organisation d'actions de formation à la langue occitane et de cours pour adultes hebdomadaires en Nouvelle-Aquitaine	64	60 000 €	234 971 €	60 000 €	40 000 €		40 000 €
19.049	Association Les Ptits bouts	REJET TECHNIQUE - Organisation de trois ateliers familiaux avec l'IEO Limousin en Corrèze (un atelier en ehpad, un atelier en centre d'accueil et un atelier musique verte) (captation video et réalisation d'un livret)	19				- €		- €
						TOTAL	602 850 €	23 000 €	625 850 €

Délibération AG190410.04 : Adoption du bilan d'activité 2018 du Groupement ;

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, l'Assemblée générale délibère notamment sur le programme d'activité.

2018 a été une année qui a tout d'abord permis la consolidation de l'équipe avec l'ouverture de l'antenne de Bordeaux. L'équipe est ainsi passée de 3 puis à 5 agents (puis 6 en 2019).

Un plan d'action pluriannuel a été réalisé et adopté le 28 novembre suite à un état des lieux (entretiens qualitatifs, cartographie et bases de l'Observatoire...) et une démarche de concertation décentralisée (ateliers et concertation numérique).

L'Office a par ailleurs procédé à une amélioration des démarches administratives des opérateurs soutenus, avec l'élaboration d'un dossier de demande de subvention sur la base du CERFA national et le vote en avril de plus de 92% des subventions attribuées sur l'exercice 2018. Un audit de la Région Occitanie a mis en avant les bonnes pratiques gestionnaires de l'OPLD et encourage le Groupement à maintenir ce cap.

Par ailleurs, ont été élaborés les premiers outils de communication (plaquette de présentation, site internet, document pour les collectivités dans le cadre de la Passem...).

Dans le secteur de l'enseignement, l'Office a été fortement mobilisé :

- Sur la question de la réforme du baccalauréat et du lycée ;
- Sur les conventionnements en œuvre ou en cours de finalisation avec les Rectorats et les Collectivités locales ;
- Sur les aides individuelles pour augmenter le vivier des professeurs et autres transmetteurs professionnels de langue occitane (Bourses Ensehar professeurs et étudiants, soutien aux candidats au Diplôme nationale de compétence en langue (DCL)).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le programme d'activité 2018 de l'Office public de la langue occitane, ci annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du conseil d'administration

Bilan d'activité 2018 du Groupement

Adopté par décision n°190410.04 de l'Assemblée générale du Groupement du 10 avril 2019

SOMMAIRE

- 1/ OBJECTIFS FINAUX

- 2/ ACTIVITÉS DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE
 - A – Transmission de la langue
 - B – Usage et socialisation de l'occitan
 - C1 – Élaboration d'un texte cadre d'orientation des actions
 - C2 – Observatoire de la langue occitane

Programme d'activité - Année 2018

Le programme d'activité du Groupement Office public de la langue occitane – Ofici Public de la Lengua Occitana (OPLO) découle des objectifs et missions du Groupement tels que définis dans sa convention constitutive :

1/ OBJECTIFS FINAUX

Pour rappel, l'objectif du Groupement, en accord avec les orientations prises par l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, est d'augmenter le nombre de locuteurs actifs de la langue occitane. On parle de locuteurs actifs :

- Lorsque la personne concernée atteint un niveau suffisant en termes de motivation, de connaissance, d'usage et de capacité à transmettre ;
- Lorsque la personne concernée éprouve le désir de communiquer et de transmettre l'occitan, disposera de la compétence nécessaire pour le faire en toute circonstance, et décidera de l'utiliser effectivement.

C'est pourquoi il convient de travailler à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif.

En particulier, il s'agit d'augmenter de façon significative la correction de la langue pratiquée sur le plan lexical, grammatical, phonologique et, dans le cas de l'écrit, orthographique.

C'est aussi en prenant en compte le contexte sociolinguistique que l'Office a opéré un choix stratégique majeur en positionnant les nouvelles générations au cœur des orientations définies.

Aussi l'objectif que devra atteindre l'Office public de la langue occitane peut être formulé ainsi :

Un objectif central : des locuteurs actifs

Un cœur de cible : les jeunes générations

2/ ACTIVITÉS 2018 DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE

Le Groupement constitue le moyen d'une politique intégrée dans le domaine de la transmission et de l'usage (socialisation) de l'occitan, dans un contexte où une plus grande efficacité et une plus grande efficacité de l'action publique et privée dans le domaine sont attendues.

Il mobilise les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les actions retenues dans le cadre de son activité propre, ou réalisées par d'autres partenaires en lien avec lui. Il est ainsi amené à intervenir auprès des structures mobilisées sur la question de la langue occitane par le biais de subventions ou d'appels à projets. Il s'agit en particulier d'harmoniser, de coordonner et renforcer les actions sur l'ensemble des territoires couverts par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et où la langue occitane est en usage, soit 22 départements entièrement ou partiellement concernés et 5 académies.

Ces activités ont concerné les champs suivants :

A - TRANSMISSION DE LA LANGUE

A1. Correction de la langue :

Le Groupement a un rôle important à jouer en matière d'amélioration de la correction de la langue transmise et utilisée. Il a donc s'agit donc pour le Groupement de veiller à la recherche permanente de qualité dans les activités qu'il a été amené à soutenir.

Il s'est agi par ailleurs de conforter les activités liées à la régulation linguistique.

Le Congrès Permanent de la Lengua Occitana (ou Congrès Permanent de la Langue Occitane) inscrit ses actions dans la thématique de la régulation et la normalisation de l'occitan. Il a été à ce titre sollicité par le Groupement pour vérification du bon respect de la norme, ainsi que pour des travaux ciblés. Il été subventionné par l'Office dans le cadre des contributions des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

A2. Enseignement de l'occitan et en occitan

A2.1 Sensibilisation des lycéens et des collégiens par le biais de journées occitanes et de journées de liaison.

En 2018, ces actions ont été organisées sous maîtrise d'ouvrage de l'Office dans des lycées de Nouvelle-Aquitaine.

A2.2 Soutien aux vocations à enseigner dans les filières bilingues :

– par le dispositif Ensenhar étudiants et professeurs.

Ce dispositif, qui est une aide forfaitaire individuelle pour les personnes souhaitant devenir professeurs des écoles bilingues, a été reconduit :

Sur l'ensemble du territoire de l'Office pour son volet étudiant ;

Sur les académies de Bordeaux et de Limoges. Une extension de ce dispositif aux académies de Toulouse et Montpellier a été négocié dans le cadre des travaux sur les conventions académiques (accord des Rectrices).

– Par un soutien aux filières de formation initiale,

Soutien porté par l'Office à la réflexion sur l'ouverture d'une formation de 100 h (soit l'équivalent de la formation à l'ESPE de Carcassonne) ce qui a permis l'ouverture une formation en occitan en M1 dans les six sites de l'ESPE d'Aquitaine en septembre 2018.

A2.3 Soutien à la mobilité estudiantine eurorégionale : projet Escòla futura.

Ce projet, financé par le POCTEFA et mené par le GECT Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre avec également l'Office public de la langue basque pour son volant basque, a finalement, faute de candidats, été redirigé vers le lancement d'une étude sociolinguistique à l'échelle des 22 départements couverts par l'Office et le Val d'Aran (Catalogne – Espagne).

A2.4 Établissement d'un état des lieux de l'offre d'enseignement de et en langue occitane

Sur les 5 académies concernées, l'Office public de la langue occitane a finalisé un état des lieux précis de l'offre d'enseignement de et en langue occitanes, qui sera intégré aux données de l'observatoire de la langue occitane.

A2.5 Participation aux Conseils académiques relatifs à l'enseignement de la langue occitane des cinq académies concernées et aux comités de suivis des conventions signées

A2.6 Appui aux associations de parents œuvrant au développement de l'enseignement bilingue

Il s'est agi en particulier des travaux en communs menés avec l'association Òc-bi sur les académies de Bordeaux et de Toulouse.

A2.7 Information sur les formations

L'Office a contribué à la diffusion de l'information sur l'offre existante d'enseignement en langues régionales, et de la promotion de l'enseignement de et en langues régionales, par le biais notamment de son site internet ainsi que par le soutien à la réalisation et à la diffusion de feuillets informatifs en lien avec les services de l'Éducation nationale.

A2.8 Soutien à l'initiation

Par initiation à la langue occitane est entendu un ensemble d'opérations régulières de formation linguistique, de 45 minutes hebdomadaires visant un accroissement des compétences linguistiques des élèves.

Le Groupement a accompagné en 2018, en lien avec les services académiques et départementaux de l'Éducation nationale et à leur demande, des opérations d'initiation à la langue occitane menées par les associations porteuses de ces actions ;

Tout comme d'autres thématiques, ce projet présenté à la DGESCO en 2018 (ministère de l'Éducation nationale) pour obtenir un soutien financier dans le cadre de l'appel à projet sur les actions éducatives. Il s'agit en particulier de développer ces actions là où les collectivités locales sont demandeuses. N'ayant pas eu de réponse favorable, un second dossier a été préparé pour dépôt début 2019.

A2.9 appui à la production de matériel pédagogique

En particulier, le réseau Canopé a été sollicité et soutenu sur cette question.

Ce projet a été également présenté à la DGESCO (ministère de l'Éducation nationale) pour obtenir un soutien financier complémentaire dans le cadre de l'appel à projet sur les actions éducatives mais sans retour favorable. Une nouvelle demande a été préparée en 2018 et déposée en 2019.

Il s'agit notamment de développer, de façon complémentaire, des outils numériques facilement diffusés dans les classes et les familles.

A2.10 Appui à la formation linguistique des enseignants se destinant à l'enseignement bilingue (mise à niveau)

Ce projet a également été présenté à la DGESCO (ministère de l'Éducation nationale) pour obtenir un soutien financier dans le cadre de l'appel à projet sur les actions éducatives. Sans retour favorable non plus, d'où une nouvelle sollicitation en 2019.

A3. Formation des adultes

A3.1 Établissement d'un État des lieux de l'offre de formation aux adultes

L'Office public de la langue occitane a établi un état des lieux précis de l'offre de formation en langue occitane, qui sera intégré aux données de l'observatoire de la langue occitane. Les données collectées et compilées sur l'ensemble des 22 départements concernés comprennent tout à la fois les formations d'intérêt personnel et les formations professionnelles.

A3.2 Soutien au développement et à la structuration des formations pour adultes

L'Office a soutenu financièrement les actions portées par les structures organisant des cours d'occitan pour adultes et ainsi que des stages.

A3.3 Critérisation du soutien aux formations pour adultes

Le travail de critérisation a été commencé relativement aux cours et formations visant à permettre une meilleure visibilité en la matière.

A3.4 Soutien au Diplôme de compétence en langue occitane (DCL occitan)

Il s'agit notamment d'apporter un soutien aux candidats qui ont une utilité professionnelle à s'inscrire à ce diplôme ministériel. Des soutiens d'un montant de 80 € ont été portés directement aux candidats pour un coût initial de passation du diplôme de 100 €, soit un coût de revient par candidat de 20 €.

Par ailleurs, en lien avec le Centre National du DCL, service ministériel dont le portage juridique est assuré par l'Université d'Aix-Marseille, le Rectorat et le GRETA de Limoges, des travaux ont été menés en 2018 afin d'envisager l'ouverture de ce diplôme dans l'académie de Limoges également, en plus des académies de Bordeaux, Montpellier et Toulouse.

B – USAGE ET SOCIALIZATION DE L'OCCITAN

B1. Usage de l'occitan par les particuliers

L'Office a encouragé, notamment via le réseau de l'Institut d'Études Occitanes d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les actions et le développement sur son territoire de structures et de lieux qui ont eu pour mission de renforcer l'usage de l'occitan par les locuteurs tout au long de l'année, à l'échelle communale ou intercommunale.

B2. Médias

L'Office a renouvelé en 2018 son soutien aux médias d'expression occitane.

Il convient de mentionner l'arrête du soutien de l'Office à la structure FIMOC (Fédération Interrégionale des Médias d'Occitanie).

C - MOYENS ET FONCTIONS SUPPORT

C1. Élaboration d'un texte cadre d'orientation des actions

C1.1 Plan d'action.

L'Office a adopté cette année un plan d'action, qui sera couplé à un plan de communication afin de permettre une plus grande efficacité des politiques menées par lui en direction de la transmission et de l'usage de l'occitan. Ce plan fixe les objectifs à atteindre, les moyens éventuels envisagés ainsi que les indicateurs d'évaluation des actions menées.

Il se base sur un état des lieux qui est l'aboutissement d'un travail de recherche mené depuis octobre 2017 :

Sur une cartographie des acteurs en présence construite sur la base de données internes liées aux financements de l'Office, ainsi que de données récupérées auprès d'opérateurs ou partenaires institutionnels (données nationales et académiques...),

Sur une quinzaine d'entretiens avec des parents, des opérateurs associatifs ou parapublics, collectivités et services de l'Education nationale.

Ce plan d'action s'est appuyé, pour sa réalisation, sur une démarche de concertation menée dans 5 villes (Bordeaux, Limoges, Montpellier, Pau et Toulouse) auprès des opérateurs de droit public et privé.

C1.2 Participation à la redéfinition des conventions État-Régions

Le 26 janvier 2017, la convention pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse 2017 – 2022 a été signée par le ministère de l'Éducation nationale, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'Office public de la langue occitane.

Cette convention, inédite en ce qui concerne les langues régionales en France, fixe notamment le cadre du développement de l'offre d'enseignement sur les territoires concernés. Elle définit également les modalités d'enseignement de et en occitan de la maternelle au lycée ainsi que la méthodologie de concertation et d'évaluation des actions découlant de sa mise en œuvre.

Le Groupement, qui avait piloté en 2016 l'élaboration de cette convention cadre et en 2017 celle des conventions académiques qui lui sont rattachées – cela ayant donné lieu à la signature d'une convention académique pour l'académie de Bordeaux le 11 décembre 2017 et pour l'académie de Limoges le 2 février 2018 – a continué de piloter l'élaboration des conventions restant à signer pour les académies de Toulouse, Montpellier et Poitiers. Aujourd'hui, pour l'académie de Montpellier, seuls les objectifs chiffrés restent à finaliser.

Pour l'académie de Toulouse, des objectifs chiffrés pour l'enseignement bilingue public au primaire (par département) ont été proposés par le Rectorat et recueilli l'accord de la Région. Sur certains départements comme les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne, des réunions spécifiques avec les Conseils départementaux concernés ont par la suite été organisées afin d'échanger plus spécifiquement sur la question. Des réunions seront menées en 2019 par ailleurs avec les Conseils départementaux du Gers et du Tarn sur le même sujet.

C1.3 Liens avec le ministère sur les réformes en cours

L'Office public a entamé en mars 2018 le dialogue avec le ministère dans le cadre de la consultation technique sur la réforme du bac et du lycée organisée par le Ministre. Il a été force de proposition à cet égard, sans prise en compte cependant par le ministère.

C2 Observatoire de la langue occitane

L'Office public de la langue occitane a poursuivi en 2018 l'élaboration d'un observatoire de la langue occitane dédié dans un premier temps actions de transmission de l'occitan (il sera élargi les années suivantes aux actions liées à l'usage et à la socialisation de l'occitan).

La plupart des premières données ont pu être collectées et donnent lieu aux premières cartes générées par l'Office.

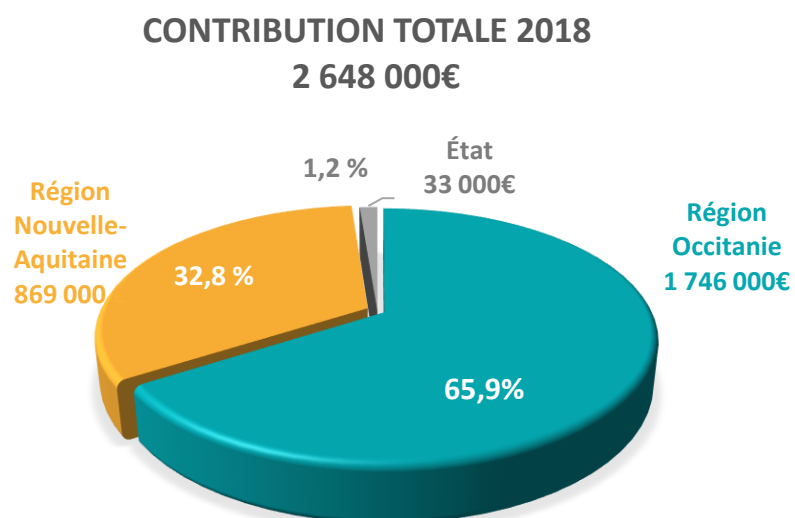
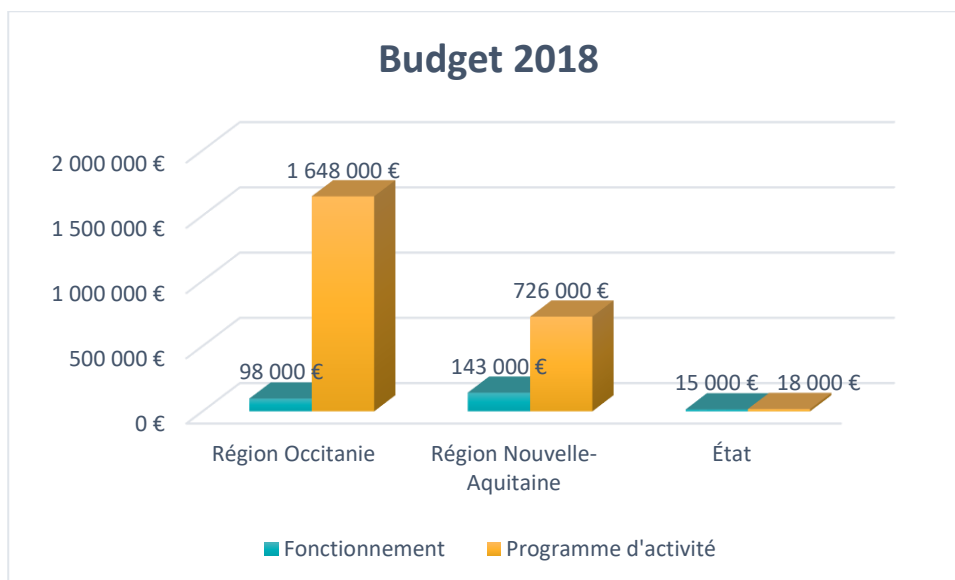
Bilan Budgétaire 2018 du Groupement

Adopté par décision n°190410.04 de l'Assemblée générale du Groupement du 10 avril 2019

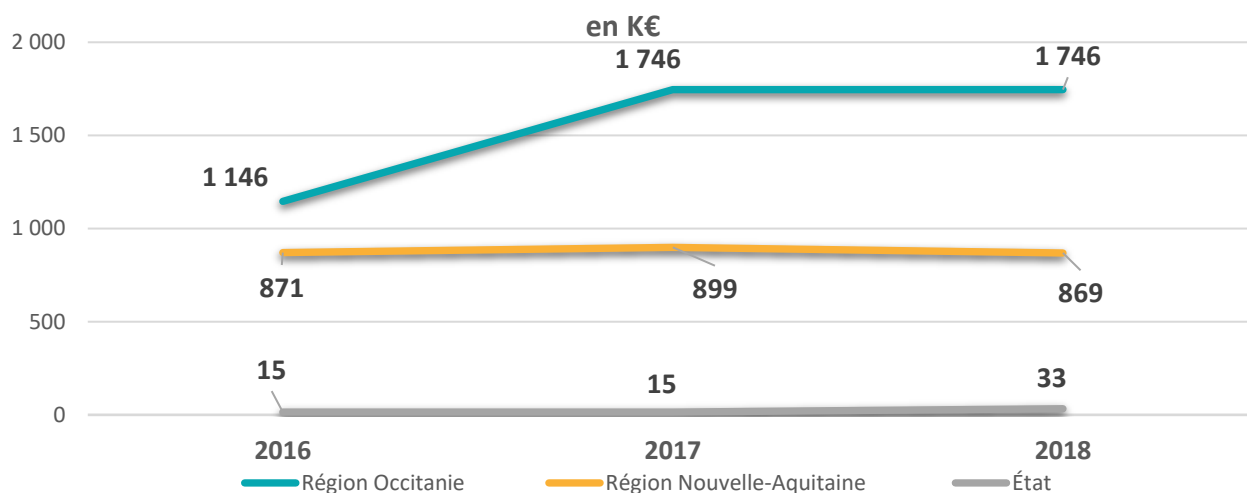
SOMMAIRE :

1. Contributions des membres 2018
2. Reporting financier
 - Global du Groupement 2018
 - Fonctionnement
 - Programme d’activité Région Occitanie
 - Programme d’activité Région Nouvelle-Aquitaine
 - Programme d’activité État

1. Contributions des membres 2018



Évolution des contributions totales des membres 2016-2017-2018



2. REPORTING FINANCIER 2018

a. État récapitulatif global des liquidations de l'Office 2018

Budget Office Public Langue Occitane

Année 2018

État des liquidations et engagements au 31/12/2018
(extraction du logiciel comptable)

PROGRAMME D'ACTIVITÉ	2018					2017		
	Budget 2018	Liquidé 31/12/2018	Engagement non liquidé	Engagé	Reste à engager 2018	reprise budget 2017	Liquidé 2017	Engagement non liquidé
RÉGION NOUVELLE AQUITAINE / OCCITANIE / DGL	2 392 000	1 878 010	551 910	2 429 920	-37 920	572 602	486 541	86 061
<i>Bourses</i>		34 400	70 640	105 040		64 000	46 000	18 000
<i>Enseignement</i>		1 018 820	269 040	1 287 860		249 050	219 400	29 650
<i>Calandreta</i>		804 800	201 200	1 006 000		205 600	205 600	
<i>Enseignement primaire/secondaire</i>		116 100	31 000	147 100		13 800	13 800	
<i>Enseignement supérieur</i>		9 920	14 840	24 760		7 650		7 650
<i>Production matériel pédagogique</i>		88 000	22 000	110 000		22 000		22 000
<i>Cours pour adulte</i>	8 000	337 945	91 210	429 155		129 352	109 941	19 411
<i>IEO</i>	8 000	207 925	53 630	261 555		63 152	58 741	4 411
<i>Centres de formation</i>		100 800	37 580	138 380		60 000	45 000	15 000
<i>Autres associations cours pour adultes</i>		29 220		29 220		6 200	6 200	
<i>Collectivités/ Organismes</i>	10 000	125 600	31 400	157 000		31 900	31 900	
<i>Médias</i>		351 680	87 920	439 600		92 900	77 300	15 600
<i>Radio</i>		162 080	40 520	202 600		39 600	24 000	15 600
<i>Autres médias</i>		189 600	47 400	237 000		53 300	53 300	
<i>Autres associations</i>		9 565	1 700	11 265		5 400	2 000	3 400
FONCTIONNEMENT	256 000	194 182		194 182	61 817			
<i>Salaires (dont urssaf, ircantec, CSG ect)</i>	95 700	97 538		97 538	-1 838			
<i>Frais de missions</i>	18 000	8 012		8 012	9 988			
<i>Marchés</i>	125 619	79 684		79 684	45 935			
<i>Charges diverses</i>	16 681	8 948		8 948	7 733			
TOTAL	2 648 000	2 072 192	551 910	2 624 102	23 897			

b. État récapitulatif fonctionnement 2018

Budget Office Public Langue Occitane

Année 2018

État des liquidations et engagements au 31/12/2018
(extraction du logiciel comptable)

	Budget 2018	2018		
		Liquidé 31/12/2018	Engagement non liquidé	Reste à engager 2018
FONCTIONNEMENT	256 000	194 182	194 182	61 817
Salaires (dont urssaf, ircantec, CSG ect)	95 700	97 538	97 538	-1 838
Frais de missions	18 000	8 012	8 012	9 988
Déplacements de mission	18 000	8 012	8 012	9 988
Marchés	125 619	79 684	79 684	45 935
omatique (installation bordeaux + assistance+nouveaux CM	7 184	8 394	8 394	-1 210
Achats divers	4 000	559	559	3 441
Formation	8 000			8 000
Plan d'action (idées communes)	24 000	18 690	18 690	5 310
Plan de communication (L. Granger)	23 000	18 930	18 930	4 070
Outils de communication	4 000	1 813	1 813	2 187
Traductions (In'Ûc)	3 000	352	352	2 648
Formation étudiants Poctefa	8 000			8 000
Licences	1 842	997	997	845
Sensibilisation des lycéens (NA + journée Oc)	35 000	15 983	15 983	19 017
prestation Paye SLR		53	53	-53
Logiciel comptable (GFI)	5 053	11 968	11 968	-6 915
Publicités-publications	2 540	216	216	2 324
Autres prestations		1 729	1 729	-1 729
Charges diverses	16 681	8 948	8 948	7 733
Assurance (MAIF)	500	693	693	-193
Médecine du travail	200			200
Frais de photocopieur (leasing + consommation)	3 010	2 412	2 412	598
Frais de télécommunication	2 500	3 273	3 273	-773
Frais évènements externes (traiteurs ..)	5 394	141	141	5 253
Frais de colloque, séminaires internes, repas	1 077	77	77	1 000
Frais de restauration employés (TR + services région)	4 000	2 352	2 352	1 648

c. Programme d'activité Région Occitanie

Budget Office Public Langue Occitane

Année 2018

État des liquidations et engagements au 31/12/2018
(extraction du logiciel comptable)

PROGRAMME D'ACTIVITÉ	2018					2017		
	Budget 2018	Liquidé 31/12/2018	Engagement non liquidé	Engagé	Reste à engager 2018	reprise budget 2017	Liquidé 2017	Engagement non liquidé
PROGRAMME D'ACTIVITÉ	2 392 000	1 878 010	551 910	2 429 920	-37 920	572 602	486 541	86 061
RÉGION OCCITANIE	1 648 000	1 303 805	364 430	1 668 235	-20 235	379 002	336 346	42 656
Bourses		22 160	34 320	56 480		36 000	30 000	6 000
Enseignement		733 220	184 780	918 000		175 650	162 000	13 650
Calandreta		612 800	153 200	766 000		153 200	153 200	
Enseignement primaire/secondaire		66 500	7 600	74 100		3 800	8 800	-5 000
Enseignement supérieur		9 920	12 980	22 900		7 650		7 650
Production matériel pédagogique		44 000	11 000	55 000		11 000		11 000
Cours pour adulte		261 945	73 410	335 355		89 152	73 141	16 011
IEO		191 125	52 030	243 155		61 952	55 941	6 011
Centres de formation		49 600	21 380	70 980		23 000	13 000	10 000
Autres associations cours pour adultes		21 220		21 220		4 200	4 200	
Collectivités/ Organismes		65 600	16 400	82 000		18 900	18 905	-5
Médias		215 280	53 820	269 100		53 900	50 300	3 600
Radio		109 680	27 420	137 100		24 600	21 000	3 600
Autres médias		105 600	26 400	132 000		29 300	29 300	
Autres associations		5 600	1 700	7 300		5 400	2 000	3 400

d. Programme d'activité Région Nouvelle-Aquitaine

Budget Office Public Langue Occitane

Année 2018

État des liquidations et engagements au 31/12/2018
(extraction du logiciel comptable)

PROGRAMME D'ACTIVITÉ	2018					2017		
	Budget 2018	Liquidé 31/12/2018	Engagement non liquidé	Engagé	Reste à engager 2018	reprise budget 2017	Liquidé 2017	Engagement non liquidé
PROGRAMME D'ACTIVITÉ	2 392 000	1 878 010	551 910	2 429 920	-37 920	572 602	486 541	86 061
RÉGION NOUVELLE AQUITAINE	726 000	559 805	183 880	743 685	-17 685	193 600	150 195	43 405
Bourses		12 240	36 320	48 560		28 000	16 000	12 000
Enseignement		285 600	84 260	369 860		73 400	57 400	16 000
Calandreta		192 000	48 000	240 000		52 400	52 400	
Enseignement primaire/secondaire		49 600	23 400	73 000		10 000	5 000	5 000
Enseignement supérieur			1 860	1 860				
Production matériel pédagogique		44 000	11 000	55 000		11 000		11 000
Cours pour adulte		69 600	16 200	85 800		40 200	36 800	3 400
IEO		10 400		10 400		1 200	2 800	-1 600
Centres de formation		51 200	16 200	67 400		37 000	32 000	5 000
Autres associations cours pour adultes		8 000		8 000		2 000	2 000	
Collectivités/ Organismes		52 000	13 000	65 000		13 000	12 995	5
Médias		136 400	34 100	170 500		39 000	27 000	12 000
Radio		52 400	13 100	65 500		15 000	3 000	12 000
Autres médias		84 000	21 000	105 000		24 000	24 000	
Autres associations		3 965		3 965				

e. Programme d'activité État

Budget Office Public Langue Occitane

Année 2018

État des liquidations et engagements au 31/12/2018
(extraction du logiciel comptable)

	2018				Reste à engager 2018
	Budget 2018	Liquidé 31/12/2018	Engagement non liquidé	Engagé	
DGLFLF	18 000	14 400	3 600	18 000	
Enseignement					
<i>Calandreta</i>					
<i>Enseignement primaire/secondaire</i>					
<i>Enseignement supérieur</i>					
<i>Production matériel pédagogique</i>					
Cours pour adulte	8 000	6 400	1 600	8 000	
<i>IEO</i>	8 000	6 400	1 600	8 000	
<i>Centres de formation</i>					
<i>Autres associations cours pour adultes</i>					
Collectivités/ Organismes	10 000	8 000	2 000	10 000	
Médias					
<i>Radio</i>					
<i>Autres médias</i>					
Autres associations					

Délibération AG190410.05 : Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au directeur ;

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délégation donnée au Directeur pour la réalisation des achats de services et de matériel, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 70 000 € (TTC) en vertu de la décision n°AG180411.05, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE: L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'Administration

Annexe à la délibération N°AG190410.05



Marchés Publics

N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M18.14	Marché à bon de commande.	Auchan C.C MERIADECK	art.30 du décret n°2016-362	sollicitation d'un pretataire	251.64 €	En cours	18/10/2018	12	19/10/2019
M18.16	OVH - Renouvellement noms de domaines	OVH	art.30 du décret n°2016-362	sollicitation d'un pretataire	140.00 €	Clos	19/10/2018	12	19/10/2018
M18.17	Équipements informatiques divers (écrans)	Tlse Micro	art.30 du décret n°2016-363	sollicitation d'un pretataire	3 023.05 €	Clos	14/12/2018	0	14/12/2018
M18.18	Logiciel gestion RH	AZUNEEED	art.30 du décret n°2016-363	sollicitation d'un pretataire	309.12 €	Clos	18/12/2018	0	18/12/2018
M19.01	Imprimante Bordeaux	KONICA MINOLTA	art.30 du décret n°2016-363	sollicitation d'un pretataire	586.72 €	Clos	19/02/2019	0	19/02/2019
M19.02	Renouvellement Microsoft word et assistance	TLSE MICRO	art.30 du décret n°2016-363	sollicitation d'un pretataire	4 111.20 €	Clos	19/02/2019	0	19/02/2019